

PARTENARIAT ANNUEL 2025



INCLUANT LE XXXI^{ème}
VOYAGE D'ÉTUDE DU
CLUB DES CLUBS IMMOBILIERS

Bordeaux
Jeudi 22 mai 2025

Chers partenaires,

Le Club des Clubs Immobiliers, association professionnelle unique créée en 1993 qui regroupe 27 associations et clubs immobiliers des anciens des grandes écoles et universités françaises dont les membres interviennent dans le secteur immobilier : sociétés d'investissements, de promotion immobilière, banquiers... organisera en 2025 son 31^{ème} voyage d'étude annuel qui comme chaque année bénéficiera d'une forte notoriété auprès des professionnels de l'immobilier.

Alternant en France et à l'étranger son voyage annuel d'étude, nous nous rendrons à **Bordeaux** le 22 mai 2025.

Deuxième métropole de droit commun par sa population après celle de Lille, **Bordeaux** est restée en 2024 la **métropole plus attractive de France** du point de vue des chefs d'entreprise comme des salariés et est désormais la **6^e ville touristique la plus responsable au monde** et la première en France selon le GDS-Index.

Après la Belle Endormie, place à **Bordeaux**, la **Belle Animée**, qui a pris sa revanche et multiplié les **projets de modernisation**, de **réaménagement** et de **restructuration** de la ville.

Succèdent maintenant au tramway, à la redynamisation des quais et à la reconquête de la Garonne; le pont Simone Veil, le quartier Deschamps-Belvédère, Canopia, la nouvelle artère végétalisée, le Quartier Paludate et La Jallère, un quartier bas carbone qui vont métamorphoser la ville d'ici 2030

Ce voyage d'étude annuel sera coorganisé par KEDGE Alumni et les membres du bureau du Club des Clubs Immobiliers.

Nous serions très heureux de vous compter parmi nos partenaires de ce voyage d'étude qui regroupera environ 250 personnes.

Nous sommes persuadés que grâce à votre soutien, ce voyage d'étude sera une réussite et qu'il restera dans la mémoire de tous les participants.

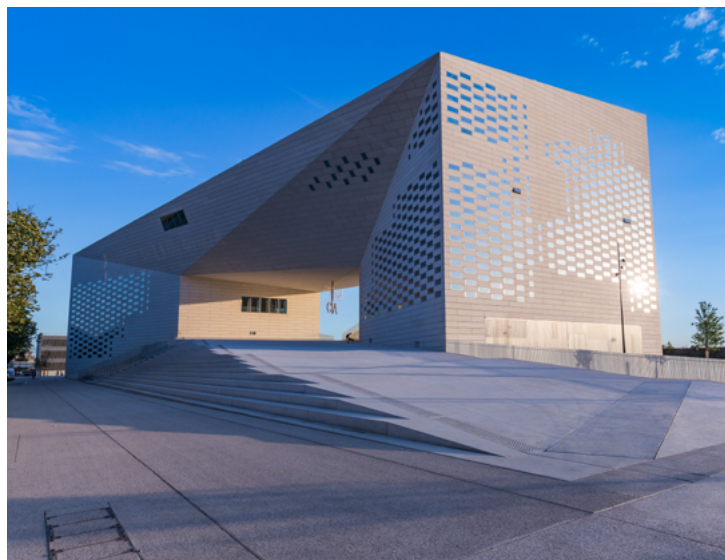


Le club des
CLUBS
IMMOBILIERS

Edouard VITRY

Addleshaw Goddard (Europe) LLP
Avocat Associé - FRICS

PRÉSIDENT
du Club des Clubs
Immobiliers



Créé en 1993, le **Club des Clubs Immobiliers** regroupe aujourd'hui plus de 10 000 professionnels issus de 27 clubs immobiliers de grandes écoles et universités françaises.

Véritable **espace de réflexion**, l'association a pour objectifs de **rassembler**, **d'échanger** et de **partager** sur les différents thèmes liés à l'immobilier, l'urbanisme et à l'aménagement. Le club organise chaque année un **voyage d'étude** d'une journée en France et à l'étranger, un voyage d'étude de demi-journée en France ainsi que des conférences, tables rondes et afterworks.

ZOOM SUR LE VOYAGE D'ÉTUDE ANNUEL

Cette manifestation bénéficie d'une notoriété forte auprès des professionnels français de l'Immobilier. Elle permet de réunir chaque année 250 à 300 décideurs et cadres dirigeants sur une journée, dans le but de découvrir une métropole européenne.

Les participants découvrent et peuvent appréhender à cette occasion les **nouveaux projets** de la métropole et échanger sur leurs métiers dans une ambiance propice au **networking** et conviviale.



2024	Casablanca	
2023	Paris	
2022	Dublin	
2021	Toulouse	
2019	Nantes	
2018	Stockholm	
2017	Lyon	
2016	Madrid	
2015	Montpellier	
2014	Amsterdam	
2013	Saint-Étienne	
2012	Varsovie	
2011	Nice	
2010	Hambourg	
2009	Marseille	

2008	Londres
2007	Milan
2006	Le Havre
2005	Bruxelles
2004	Paris
2003	Strasbourg
2002	Toulouse
2001	Barcelone
2000	Bordeaux
1999	Berlin
1998 ...	Nantes/Saint Nazaire
1997	Marseille
1996	Lyon
1995	Londres
1994	Lille

Pourquoi devenir partenaire du Club des Clubs Immobiliers ?

Depuis 1994, plus de 150 partenaires de premier plan opérant dans le secteur de l'immobilier et de la construction nous ont fait et continuent à nous faire confiance.

Le partenariat annuel du Club des Clubs Immobiliers intègre 3 formules de partenariat, et vous permet :

- de bénéficier d'invitations gratuites et d'une mise en avant de votre société à l'ensemble des manifestations du Club des Clubs Immobiliers sur l'année, incluant des événements VIP exclusivement réservés aux Partenaires.
- de communiquer et rencontrer les 250 décideurs qui participent au Voyage d'étude annuel ainsi que les institutionnels et les décideurs économiques locaux.
- de bénéficier aussi d'une visibilité au Simi, au Mipim, et sur BusinessImmo, ainsi que sur le programme et dans le livret spécial partenaires distribué aux participants.
- de faire figurer votre logo sur le site du Club des Clubs Immobiliers avec un lien vers le site internet de votre entreprise, ainsi que dans nos publications sur le groupe LinkedIn (+ 4000 membres)

[Pour en savoir plus, cliquez-ici](#)





3 PARTENARIATS
EXCLUSIFS

Pack **GOLD**



Montant du partenariat annuel 12 000 €

DONNE DROIT POUR L'ANNÉE 2025 À :

Invitations gratuites & Mise en avant pour l'ensemble des **manifestations 2025** du CdCI, incluant 1 **événement VIP** exclusivement réservé aux Partenaires

4 places tout inclus offerte au voyage annuel

1 place participant sur place offerte au voyage annuel

Double page dans le livret partenaires

Présence du logo sur le site internet et sur le programme de la journée distribué aux 250 participants

Bus logoté à l'effigie de votre société

Interview filmée lors du voyage pour diffusion sur les réseaux sociaux

Partenariat exclusif

petit déjeuner ou déjeuner ou dîner, incluant une présentation de votre société en plénière.

Citations du partenariat

lors des différentes conférences

Tours de cou publicitaires & Distribution aux participants des goodies de votre société

Mise en avant du partenariat sur une page dédiée du site internet et pendant le film partenaires projeté tout au long de la journée

Pack **SILVER**



Montant du partenariat annuel 8 000€

DONNE DROIT POUR L'ANNÉE 2025 À :

Invitations gratuites aux conférences, visites et rencontres au cours de l'année 2025, incluant 1 **événement VIP** exclusivement réservé aux Partenaires

2 places tout inclus offerte au voyage annuel

1 place participant sur place offerte au voyage annuel

Double page dans le livret partenaires

Présence du logo sur le site internet et sur le programme de la journée distribué aux 250 participants

Citations du partenariat

lors des différentes conférences

Distribution aux participants des goodies de votre société

Présence du logo de votre société sur le film partenaires projeté tout au long de la journée

Pack **PREMIUM**



Montant du partenariat annuel 4 000€

DONNE DROIT POUR L'ANNÉE 2025 À :

Invitations gratuites aux principales manifestations 2025, 1 **événement VIP** exclusivement réservé aux Partenaires

1 place tout inclus offerte au voyage annuel

1 place participant sur place offerte au voyage annuel

Une page dans le livret partenaires

Présence du logo sur le site internet et sur le programme de la journée distribué aux 250 participants

Distribution aux participants des goodies de votre société

Présence du logo de votre société sur le film partenaires projeté tout au long de la journée

Ma société souhaite être partenaire du voyage du Club des Clubs Immobiliers pour l'année 2025 (incluant le XXXIème voyage annuel d'étude)

Je choisis l'offre partenaire GOLD SILVER PREMIUM pour un montant de : €

Le présent bulletin est à compléter et à retourner accompagné de votre règlement à :

Club des Clubs Immobiliers. c/o Jacques LEON 23, avenue de la Dame Blanche 94120 Fontenay sous Bois

La participation financière est à régler par chèque libellé à l'ordre de : Club des Clubs Immobiliers voyage à Bordeaux

ou par virement bancaire **IBAN FR76 1027 8061 0000 0201 9864 113 - BIC - CMCIFR2A**

Conformément à l'usage du CDCI, seules les inscriptions accompagnées du règlement seront prises en compte. Un reçu de paiement sera transmis. Le Club des Clubs Immobiliers étant une association, il n'est pas assujéti à la TVA. Tout virement ou chèque encaissé ne sera pas remboursé. Si je suis empêché(e), je pourrai faire bénéficier de ma place à toute autre personne de mon choix.

« J'ai bien noté que ce voyage était organisé à titre bénévole et amical par les associations d'anciens élèves, que chaque participant participait au voyage à ses risques et périls, et que je ne pourrais donc pas tenir pour responsable l'association « Le Club des Clubs Immobiliers » de tout incident ou accident qui pourrait m'arriver durant ce voyage. »

En application de l'article 37 de la loi du 6 janvier 1978, les informations ci-dessus sont indispensables au traitement de votre réservation et sont communiquées aux destinataires la traitant. Elles peuvent

donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès du Club des Clubs Immobiliers. Vos noms et adresses ne seront pas cédés.

Faits à le

Signature et cachet de l'entreprise.

**Le club des
CLUBS
IMMOBILIERS**